

DEL2024_12_211

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Présents : 24

Votants : 33

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20241218-DEL2024_12_211-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix huit décembre, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 12 décembre 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, M. Serge CADIO, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, M. Mouloud MEDJALDI, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENTS / PROCURATIONS:

M. Ludovic PEDRO, M. Farid KACHOUR

Mme Marie-Claude HUART (donne procuration à M. Serge CADIO), Mme Maria DA SILVA (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Nafi SIBY (donne procuration à Mme Sophie GERARD), Mme Chrystel LAÏDOUNI (donne procuration à M. Laurent CHAINEY), Mme Najat HASHAS (donne procuration à Mme Isabelle TERREN), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Karim BENMISSI (donne procuration à M. Mohamed DAHMOUNI), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Jean Ryad KECHAOU)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

AVENANT A LA CONVENTION DE COOPERATION CULTURELLE 2022 - 2024 ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS ET LA VILLE DE MONTFERMEIL POUR LE PROGRAMME PRIORITE DEVELOPPEMENT CULTUREL

Sur proposition de Serge CADIO.

Développement du contexte

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Délibération du Département de la Seine-Saint-Denis n° 03-04 du 8 décembre 2022, relative à la coopération Culturelle et patrimoniale fixant la subvention de fonctionnement au titre des actions de coopération culturelle et patrimoniale, dans le cadre du programme « Priorité développement Culturel »,

Vu la Délibération du Conseil Municipal n°2023-02-020 en date du 15 février 2023 portant sur la convention triennale de coopération culturelle et patrimoniale 2022-2024 entre le Département et la Ville de Montfermeil,

1/2

DEL2024_12_211

Vu la Délibération du Conseil Municipal n°2023-12-219 en date du 13 décembre 2023, portant sur l'avenant 2023 à la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2022-2024,

Considérant la volonté de l'exécutif dans sa politique culturelle locale de favoriser l'accès à la culture pour toutes et tous, dès la petite enfance, en renforçant la relation entre la politique éducative et culturelle,

Considérant qu'il convient d'approuver l'annexe à l'avenant de la coopération 2024,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver l'avenant 2024 à la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2022-2024,
2. D'autoriser Monsieur Le Maire à signer ledit avenant et tout document y afférent,
3. De dire que la subvention du Département s'élève à la somme de 30 900€ (trente mille neuf cents euros) à la ville de Montfermeil au titre du programme « Priorité Développement Culturel »,
4. De fixer la contribution financière de la ville de Montfermeil à 16 350 € (seize mille trois cents cinquante euros).


Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

33 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Naft SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 20/12/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 20/12/2024

Montfermeil, le 20/12/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

